

Le transport routier prioritaire à la vaccination



Élisabeth Borne, ministre du Travail, a annoncé le 20 avril lors d'une réunion avec les partenaires sociaux, que les conducteurs de plus de 55 ans étaient désormais prioritaires à la vaccination.

Accompagnée de Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail, Elisabeth Borne, a réuni les partenaires sociaux pour définir une liste de professions du secteur privé pouvant bénéficier de créneaux dédiés de vaccination en raison d'activités qui les amènent à être davantage en contact avec le virus. Une vingtaine de métiers et de l'ordre de 400 000 travailleurs de plus de 55 ans sont concernés.

Professionnels concernés**Conducteurs de véhicule**

- Conducteurs de bus, de ferry et de navette fluviale
- Conducteurs et livreurs sur courte distance
- Conducteurs routiers

Chauffeurs Taxi**Chauffeurs VTC****Contrôleurs des transports publics****Agents d'entretien**

- Agents de nettoyage
- Agents de ramassage de déchets
- Agents de centre de tri des déchets

Agents de gardiennage et de sécurité**Commerces d'alimentation**

- Caissières
- Employés de libre-service
- Vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries (*chefs d'entreprise inclus*)

Professionnels des pompes funèbres**Ouvriers non qualifiés de l'industrie agroalimentaire**

- Salariés des abattoirs
- Salariés des entreprises de transformation des viandes

[Lire le communiqué de presse](#)